

POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE



- Carte nationale d'identité + photocopie recto verso / passeport + photocopie le cas échéant
- Si aucun titre sécurisé : Acte de naissance et justificatif de nationalité le cas échéant

POUR UN RENOUELEMENT DE TITRE



- Carte nationale d'identité + photocopie recto verso / passeport + photocopie
- Si changement d'état civil et demande de 1ère apparition : acte de mariage (de moins de 3 mois) ou acte de décès pour justifier le veuvage - Jugement de divorce notifiant le droit d'user du nom de l'ex époux.



POUR UN RENOUELEMENT DE TITRE SUITE A PERTE OU VOL

- Carte nationale d'identité + photocopie recto verso / passeport + photocopie le cas échéant
- Si aucun titre sécurisé : Acte de naissance et justificatif de nationalité le cas échéant

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LES MINEURS

- Autorité parentale à compléter sur le CERFA + pièce d'identité des parents originaux et photocopies
- Jugement de divorce uniquement si autorité parentale exclusive ou garde alternée (+) justificatif de domicile de chaque parent à joindre dans ce cas).
- Si demande de nom d'usage pour un mineur: accord des deux parents y compris pour un renouvellement de titre-mentionnant également l'ordre des noms.

-18

Pour vérifier la complétude de votre dossier :
rendez vous sur www.service-public.fr



PRÉFÈTE DU GERS



PRÉFÈTE DU GERS

DEMANDES DE CARTES
NATIONALES D'IDENTITÉ
ET DE PASSEPORTS

Qu effectuer sa demande ?

12 mairies équipées dans le Gers
(coordonnées sur www.gers.gouv.fr)

| | |
|---|--|
| AUCH Tél : 05 62 61 66 00 | FLEURANCE Tél : 05 62 06 10 01 |
| CONDOM Tél : 05 62 28 24 88 | GIMONT Tél : 05 62 67 70 02 |
| EAUZE Tél : 05 62 09 83 30 | ISLE JOURDAIN Tél : 05 62 07 32 50 |
| LECTOURE Tél : 05 62 68 70 22 | MIRANDE Tél : 05 62 66 52 87 |
| NOGARO Tél : 05 62 09 02 17 | VIIC FEZENSAC Tél : 05 62 64 47 00 |
| SAMATAN Tél : 05 62 62 30 19 | PLAISANCE Tél : 05 62 13 52 52 |

Comment simplifier sa demande ?

Munissez-vous d'un CERFA et remplissez le avant
votre RDV en mairie

OU

Faites une pré-demande en ligne
sur le site de l'ANTS www.passeport.ants.gouv.fr



Suivez le traitement de votre demande sur le site
<http://www.ants.gouv.fr>

Le dépôt de la demande en mairie

Présence du demandeur obligatoire au moment
du dépôt du dossier quel que soit son âge

Prise d'empreintes à partir de 12 ans au dépôt
de la carte nationale d'identité, au dépôt et au retrait du passeport

Présence du même représentant légal accompagnant
le mineur au dépôt et au retrait

Le dépôt de dossier et le retrait du titre sont effectués
à titre strictement individuel et personnel, pas de remise à un tiers

Les titres d'identités sont conservés maximum 3 mois
en mairie avant destruction

Veillez à prévenir la mairie si vous ne pouvez pas honorer le RDV fixé.

Une demande complète = gain de temps

Tous les justificatifs doivent être présentés en
ORIGINAL et en PHOTOCOPIE



POUR TOUTE DEMANDE

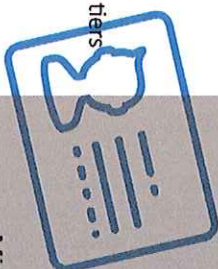
1. photographie d'identité conforme (35x45mm, tête nue, sans expression,
bouche fermée, recommandé sans lunettes) de moins de 6 mois,
non découpée, sans défaut ni plisure, (photographie ou Photomatron)

1. justificatif de domicile datant de moins d'un an au nom du deman-
deur (par exemple : avis d'imposition, facture d'électricité, d'eau, de
téléphone, attestation d'assurance habitation)

ou

1. justificatif de domicile au nom de l'hébergeant avec original et copie
de sa carte d'identité
et l'attestation d'hébergement complétée

Timbres fiscaux en vente dans les bureaux de tabac,
au centre des Impôts ou sur le site Internet « service-public.fr »



Carte nationale d'identité

Uniquement en cas de perte
Ou de vol : 25 euros

Passeport

Majeurs : 86 euros
Mineurs de 15 ans et plus : 42 euros
Mineurs de moins de 15 ans : 17 euros

Dans tout les cas, il n'est pas nécessaire de
produire d'acte de naissance si :

Votre commune de naissance est reliée à COMEDEC.
(Pour le vérifier : <https://ants.gouv.fr/les-solutions/COMEDEC/Villes-adherente-a-la-dematerialisation>)

Si vous détenez ou avez détenu un passeport biométrique

Si vous pouvez présenter votre carte d'identité
sécurisée ou votre passeport en cours de validité
ou périmé depuis moins de 5 ans.

Dans les autres cas : **extrait d'acte de
naissance avec filiation de moins de 3 mois**